



#SÉCURITÉROUTIÈREAUTRAVAIL

# QUIZ EDPM

ENGIN DE DÉPLACEMENT  
PERSONNEL MOTORISÉ

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

 GOUVERNEMENT  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, MONOROUES, GYROPODES SONT DE PLUS EN PLUS POPULAIRES, MAIS SAVEZ-VOUS VRAIMENT LES UTILISER ?

**1 / Les EDPM sont-ils soumis au code de la route ?**

- a) oui
- b) non

**2 / Quel est l'âge légal minimal pour utiliser un EDPM ?**

- a) 12 ans
- b) 16 ans
- c) 18 ans

**3 / Sur un EDPM, il est :**

- a) autorisé de porter des écouteurs
- b) déconseillé de porter des écouteurs
- c) interdit de porter des écouteurs (amende de 35€)

**4 / Hors agglomération, les EDPM ont l'obligation d'utiliser :**

- a) les routes limitées à 50 km/h
- b) les voies vertes et pistes cyclables

**5 / Le port du casque est obligatoire :**

- a) en toutes circonstances
- b) dans certaines circonstances, mais il est fortement conseillé tout le temps

**6 / Avec un EPDM, je peux circuler sur le trottoir :**

- a) oui mais à vitesse réduite
- b) non (amende de 135€)

**7 / À quelle vitesse doit-être bridé un EDPM en France :**

- a) 25 km/h
- b) 35 km/h
- c) 45 km/h

**8 / Si j'achète un EDPM, dois-je souscrire à une assurance ?**

- a) non, ce n'est pas obligatoire
- b) oui, une assurance de responsabilité civile est obligatoire

**9 / Les vêtements et équipements rétro réfléchissants sont :**

- a) fortement conseillés pour tous les déplacements
- b) obligatoires la nuit ou lorsque la visibilité est réduite

**10 / Je peux garer mon EDPM sur les trottoirs, s'il ne gêne pas le passage :**

- a) vrai
- b) faux